

MANIFESTATION OFFICIELLE



Remise du second Grand Prix de Lorraine au Conseil régional de Lorraine, lundi 20 décembre 2004

Extraits de l'allocution du Président Michel Burgard

Monsieur le Vice-Président de la Région Lorraine, Monsieur le Président de l'Académie nationale de Metz, mes chers Confrères, Mesdames et Messieurs.

La procédure d'attribution du Grand Prix de Lorraine 2004 que Monsieur le Vice-Président Villemin remettra tout à l'heure aux Lauréats, a été organisée cette année par l'Académie de Stanislas, après l'avoir été l'an passé par l'Académie nationale de Metz, dans le cadre du partenariat établi entre nos deux anciennes académies lorraines, sous l'égide de la Région. C'est la raison pour laquelle il m'est donné de prendre la parole en premier, en qualité de président de l'Académie de Stanislas.

Les dossiers de candidature ont été mis à notre disposition un peu plus tard que l'année dernière, ce qui explique que la date limite de leur dépôt, initialement prévue plus tôt, ait été reportée finalement au 15 octobre. C'était, comme nous le verrons, un délai largement suffisant pour mener à bien le processus de désignation du Lauréat.

Nous avons recueilli finalement un total de 43 candidatures, un peu moins nombreuses sans doute que l'an passé, mais toutes intéressantes, presque toutes justifiées et étayées par une documentation pertinente et détaillée. Elles émanaient aussi bien d'associations que de candidats individuels, provenaient de toutes les parties de la Lorraine et couvraient un très large éventail d'activités : y étaient représentés des associations à but culturel, dans des domaines divers, des associations de protection du patrimoine, des thèses universitaires, des travaux

de recherche scientifique appliquée à notre région, un dossier d'architecture, des œuvres littéraires et artistiques. Suivant les instructions que nous avons données l'année dernière, et qui ont été répétées cette année, les dossiers étaient établis en trois exemplaires, qui ont été ventilés entre les trois co-organisateurs, les deux Académies de Metz et de Nancy et le Comité d'Histoire Régionale.

Qu'on me permette de rappeler ici brièvement, en les résumant, quelles étaient les conditions imposées par notre règlement : le Grand Prix est destiné à récompenser une personnalité ou une équipe qui s'est illustrée par son mérite en matière culturelle, artistique, littéraire, scientifique ou dans la vie économique et sociale et qui a contribué à la notoriété et au rayonnement de la Lorraine. Les candidats devaient fournir toutes indications sur leur activité présente et passée, des exemples des documents qu'ils avaient produits et des réalisations à porter à leur crédit, un dossier de presse relatant l'impact régional ou extérieur à la région, de leurs actions les plus marquantes, une note indiquant l'utilisation envisagée des fonds susceptibles de leur être attribués.

Après réception de toutes les candidatures, trois réunions qui correspondaient aux trois étapes du travail de notre jury, se sont déroulées à Nancy.

La première, le lundi 18 octobre, a permis une répartition des dossiers entre les rapporteurs, en tenant compte d'un certain nombre de critères objectifs, tels que la compétence de ceux-ci dans tel ou tel domaine, leur indépendance plus ou moins grande par rapport au dossier, l'utilité de grouper les dossiers appartenant à une même catégorie entre les mains d'un même rapporteur, de manière à faciliter les comparaisons entre eux.

Au total, en tenant compte du fait que certains dossiers plus volumineux ou plus difficiles à étudier pouvaient demander plus de soins que d'autres, 17 dossiers ont été remis pour rapport aux membres du jury appartenant à l'Académie de Stanislas, 14 aux représentants de l'Académie nationale de Metz et 12 à ceux du Comité d'Histoire Régionale. Les rapporteurs se sont, lorsque c'était nécessaire, entourés de l'avis d'experts plus qualifiés : c'est ainsi que j'ai été moi-même consulté sur les deux dossiers qui étaient relatifs à des activités musicales.

Tous ces dossiers ont fait l'objet d'un premier rapport écrit qui a été remis et discuté lors de la deuxième réunion de notre jury, fixée le mardi 16 novembre. Cet échange de vues préliminaire a permis de sélectionner 9 candidatures particulièrement méritantes sur les 43 qui avaient été présentées. C'était, dans l'ordre où elles avaient été enregistrées par notre dévoué secrétariat, celles de M. Guy Pluvinage, de l'Institut Théodore Gouvy, de M. Guy Libourel, de M^{me} Christiane Massel, de l'Association du Saillant de Saint-Mihiel, de M.

Jacques Peiffer, de l'Association Renaissance du Vieux Metz, de Chantal et Jean-Paul Bertaux, de l'Association Vieilles Pierres de Rodemack.

Il a été décidé, à la fin de cette deuxième réunion, que les neuf dossiers retenus pour le deuxième tour de la sélection, devraient faire l'objet chacun de deux rapports complémentaires, de manière à ce que l'on dispose sur chacun de trois avis, émanant de rapporteurs appartenant à chacune des trois institutions composant le jury. C'était pour nous la garantie de travailler avec le maximum de justice et d'impartialité.

C'est le mardi 30 novembre, dans l'après-midi, que s'est déroulée l'étape ultime de nos délibérations. Le jury était réuni au complet, sous la présidence de M. Thibaut Villemin, vice-Président du Conseil Régional chargé de la Culture, et il comprenait MM. Demandre, Bax et M^{me} Lahouel, au titre du Comité d'Histoire Régionale, MM. Hoch, Nauroy et Mme Kuhn, au titre de l'Académie nationale de Metz, MM. Bonnefont, Lanher et Mainard, au titre de l'Académie de Stanislas. Je suis heureux de les remercier publiquement ici de leur coopération. Ils ont entendu et discuté les nouveaux rapports qui avaient été établis sur les 9 dossiers qui étaient restés en cours. Ils les ont d'abord classés en trois groupes : trois excellents, deux très bons, cinq seulement bons, puis ont procédé à un scrutin pour départager les trois candidatures qui restaient en lice.

D'une manière générale, les débats ont été pertinents, mais brefs. En raison de la très grande convergence des avis exprimés, le résultat final a été rapidement acquis et a fait l'objet d'un consentement presque unanime. Mais, il n'y a pas lieu de faire durer le suspense plus longtemps, et c'est M. le Vice-Président de la Région qui présentera, dans quelques instants, le ou les lauréats, après que M. le Président de l'Académie nationale de Metz ait souligné les mérites des deux candidatures écartées dans la dernière phase de notre processus.